

Séance du Conseil Municipal du 23/02/2006

N° 022

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2006005

Signataire : MG/PC

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2006.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance 25 janvier 2006,

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2006

le Maire